



Compte Rendu du Conseil Communautaire du 25 Mars 2011

L'an deux mil onze, le vendredi vingt cinq mars à dix neuf heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la grande salle de la mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

Etaient présents :

Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président
MM. Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Jean DELIGNIERES (Vice - Présidents).
Mmes et Mrs. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN, Michel PASSANT, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAULT, Michel MANCHET, Corinne VASSEUR, Isabelle MULLER QUOY, Albert ALFANDARI, José LOHYER, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :

Mr Bruno MACE pouvoir à Mr PONIATOWSKI
Mr Philippe LEBALLEUR pouvoir à Mr GILLIS
Mme Danielle PORTHE pouvoir à Mme VILLALARD
Mr Pierre AUSSEL pouvoir à Mr DELIGNIERES
Mme Nicole DODRELLE pouvoir à Mr MANCHET
Mr Loïc LE BIHAN pouvoir à Mr GUICHARD
Mme Michèle BOUCHET pouvoir à Mr TARDIF
Mr Christian DEGHAÏE pouvoir à Mr BEMELS

Secrétaire de séance : Elodie THABOUREY

.....

1. Procès verbal de la réunion du 10 décembre 2010

Le procès verbal de la réunion du 10 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

2. Subvention à l'harmonie intercommunale

Comme chaque année depuis sa création, l'Harmonie a participé à de nombreuses manifestations des communes de l'Intercommunalité.

Elle sollicite une subvention afin de répondre aux frais de participation et d'équipement nécessaires à son activité.

Après l'exposé de Pierre BEMELS, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'attribuer à l'harmonie intercommunale une subvention de fonctionnement à hauteur de 7 000 €, pour l'année 2011.

3. Fonds de concours voirie 2010

Monsieur BEMELS énonce les conditions d'obtention du fonds de concours. Il indique que le bureau communautaire souhaite renouveler l'aide particulière apportées en faveur des petites communes.

Monsieur PONIATOWSKI souligne l'importance du fonds de concours notamment avec les hivers rigoureux de ces dernières années.

En 2009, les taux de l'aide du fonds de concours ont été réajustés au vu de l'augmentation des besoins de chaque commune. En 2010, la demande de chaque Ville a été satisfaite.

Pour 2011, il est souhaitable de poursuivre sur cette formule. Un réajustement sera peut-être nécessaire pour les quatre principales communes.

Monsieur GUICHARD précise qu'il est possible pour chaque commune de faire une demande exceptionnelle auprès du Conseil Général au vu des conditions climatiques récentes.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder aux communes qui en feront la demande et dans le respect des conditions définies par l'article L.5214-16 -V du Code Général des Collectivités Locales, un fonds de concours destiné à financer une partie des dépenses liées aux travaux de voirie.

Le taux de l'aide inscrite au fond de concours est de 20 % avec un minimum de 5 000 € pour les communes de Béthemont la Forêt et Chauvry et de 10 000 € pour la commune de Villiers Adam.

4. Vote des taux 2011

TAUX D'IMPOSITION :

Vu l'article 27 des statuts stipulant que le régime fiscal de la communauté de communes est celui de la fiscalité additionnelle

Vu le débat d'orientation budgétaire, il est proposé :

- de fixer, pour l'exercice 2011, le taux de chacun des impôts directs, comme suit :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Taxe d'habitation : | 0,369 |
| Taxe sur le foncier bâti : | 0,397 |
| Taxe sur le foncier non bâti : | 1,599 |
| Contribution foncière des entreprises | 0,458 |

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

| Commune | Taux 2011 |
|--------------------|-----------|
| Béthemont la Forêt | 9.25 |
| Champagne sur Oise | 11.55 |
| Chauvry | 11.39 |
| L'Isle Adam | 8.87 |
| Parmain | 9.36 |
| Presles | 12.55 |
| Villiers Adam | 12.67 |
| Produit attendu | 3 101 961 |

Après en avoir délibéré, les taux proposés sont votés à l'unanimité.

5. Budget prévisionnel 2011

Après présentation par Monsieur GUICHARD, le budget prévisionnel 2011, est adopté à l'unanimité, en équilibre des recettes et des dépenses :

En investissement à hauteur de 24 141 €

En fonctionnement à hauteur de 3 897 651 €

6. Avenants au marché de vidéo protection

Après énoncé des différentes modifications sur le marché (retrait ou pose de nouvelles caméras) n'entraînant aucune modification budgétaire, le conseil communautaire accepte à l'unanimité, les modifications à hauteur de 19 088.52 € HT soit 22 829.87 € TTC

7. Manager de ville : demande de subvention (3ème tranche)

En réunion plénière du 29 juin 2007, il a été décidé de mettre en place sur le territoire de la Communauté de Communes, un poste de Manager de Ville.

Une convention de 3 ans a été signée avec la Chambre du Commerce et d'industrie de Versailles. Le poste est subventionné par l'Etat à travers le FISAC, le Conseil Général et la Chambre du Commerce.

Pour financer les deux premières années, une demande de subvention a été adressée à ces organismes.

Cette demande doit être renouveler pour la troisième année.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide de l'Etat à travers le dispositif FISAC et celle du Conseil Général pour le financement d'un manager de ville, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

8. Fête des jeux en bois : Accord de subvention

Cette année encore, la fête des jeux en bois a connu un vif succès. Le samedi, 1 200 personnes (enfants et adultes) ont participé.

Suite aux différents aides sollicitées auprès de divers organismes, le Crédit Mutuel de l'Isle Adam a offert un chèque d'une valeur de 500 € pour la réalisation de cette festivité.

Après énoncé du rapport, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le versement de cette somme à titre de don.

9. Contrat Régional de la ville de Parmain

La ville de Parmain réalise un contrat régional et départemental auxquels elle y rattache trois projets :

- Construction des ateliers municipaux
- Construction d'un centre culturel
- Rénovation du groupe scolaire Maurice Genevoix

Monsieur PONIATOWSKI précise qu'il est souvent très long de faire approuver un contrat régional. Celui-ci n'appelle pas de vote mais l'avis du Conseil Communautaire est souhaitable.

Sans observation, ni question le contrat régional de la ville de Parmain reçoit l'avis favorable de l'ensemble du Conseil Communautaire.

10. Transports de plis

L'ensemble de nos communes font parvenir soit par leurs propres moyens soit par l'intercommunalité des courriers à la Préfecture, Sous Préfecture ou autres établissements au moins deux fois par semaine.

Pour les dossiers en instruction à la Communauté de Communes et en général lors des relations entre nos communes, les transports sont effectués par des agents pendant ou hors du temps de travail et au minimum une fois par semaine.

La maison de l'Emploi et de l'Initiative Economique du Haut Val d'Oise nous propose d'utiliser le service Roul'Vers pour le portage de plis en toute sécurité étendu aux petites courses locales.

Le coût mensuel de ce service serait un forfait de 300 € pour 5 jours de prise en charge par semaine et 52 semaines par an. Il est possible de fractionner la demande.

Sachant qu'il ne sera plus utile de mobiliser les agents – policiers municipaux ou autres – sur ce type de tâches,

Sachant qu'il pourra être instauré régulièrement une tournée sur toutes les communes pour des échanges entre elles et avec l'intercommunalité

Compte tenu du coût de la prestation avec les avantages de la rapidité et de la flexibilité

Après énoncé du rapport, Monsieur Berniot précise qu'il s'agit d'un service subventionné en quasi totalité et qu'il ne peut être que bénéfique pour chaque communes. D'autant plus que les agents ne seraient pas affairés à d'autres tâches, notamment la Police Municipale.

11. Programme « Habiter Mieux » Aide à la rénovation thermique des logements privés

Le gouvernement a décidé d'affecter, au sein de l'axe de développement durable des investissements d'avenir, 500 M€ à la rénovation thermique des logements énergivores occupés par des propriétaires aux revenus les plus modestes.

Le programme national d'aide à la rénovation thermique de logements privés, dénommé « habiter mieux » et géré par l'Agence Nationale de l'Habitat, se fixe pour objectif la réhabilitation de 300 000 logements de propriétaires occupants à revenus modestes en situation de forte précarité énergétique sur la période 2010-2017 répartis de la manière suivante :

- objectif de traitement de 135 000 logements de 2010 à 2013
- objectif de traitement de 165 000 logements de 2014 à 2017.

Le territoire de la Communauté de Communes compte 888 maisons individuelles achevées avant 1975 et occupées par des personnes répondant aux conditions de ressources de l'Anah (dont 459 propriétaires occupants de plus de 60 ans).

La communauté de Communes souhaite conduire une politique de lutte contre la précarité énergétique en faveur de propriétaires privés à revenus modestes et articuler son action et les moyens qu'elle mobilise avec celle mise en œuvre dans le cadre du programme « habiter mieux ».

Ainsi elle s'engage à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux intéressés pour identifier et accompagner les propriétaires occupants aux revenus les plus modestes du territoire intercommunal pour la réalisation de travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration de la performance énergétique du logement, leur ouvrant droit notamment, à l'aide de l'Anah et à l'aide de solidarité écologique de l'Etat le cas échéant.

Un protocole relatif à la mise en œuvre du programme habiter mieux est présenté au Conseil (ci-joint) fixant les participations de l'Etat, de l'Anah et de la Communauté de Communes

Après exposé de Monsieur BEMELS, le rapport est adopté à l'unanimité.

Suite à l'ordre du jour, Monsieur HUNAUT fait une présentation de la situation concernant le survol du territoire de la Communauté de Communes par les avions de l'aéroport Roissy Charles De Gaulle.

A l'issue de cet exposé, les maires décident d'adresser un courrier aux principaux intervenants pour exprimer leur opinion dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président



Axel Poniatowski

**Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise
et des Trois Forêts**